



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi, 4 juillet 2011
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

2 a) Vente des lots 3 270 718, 3 088 745 et 3 271 054 du cadastre du Québec à « Les Entreprises Gilbert Lalonde inc. » - Droit de veto du maire

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 juin 2011

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Acquisition des lots 3 640 932, 3 640 915, 3 914 337, 3 914 338, 3 640 944, 3 914 339 et 3 914 340 du cadastre du Québec à des fins de conservation

5.2 Signature d'une entente avec « 2732-3930 Québec inc. (B.M.R.) »

5.3 Vente des lots 4 679 967, 4 679 968 et 4 679 971 du cadastre du Québec à Groupe Guy Samson inc et Place de la cabinetterie inc.

6. **Finances municipales**

6.1 Instauration d'un programme d'aide financière à l'intention des propriétaires d'immeubles situés dans un territoire affecté par les inondations

7. **Ressources humaines**

— — — —

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 Désignation de l'autorité compétente en regard du règlement n° 0936 concernant l'affichage sur la propriété publique

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi des contrats suivants :

- 9.1.1 SA-679-AD-11 Travaux de réfection de pavage et travaux connexes – Rues Pilon, Garneau, Dumouchel et rang des Cinquante-Quatre – ING-753-2011-007
- 9.1.2 SA-680-AD-11 Travaux de réfection du terrain de tennis du parc de la Joie-de-Vivre et travaux de fondation et de pavage d'une piétonnière – Boulevard d'Iberville – ING-753-2011-010
- 9.1.3 SA-681-AD-11 Travaux de réfection de trottoirs et travaux connexes – Rue Samuel-De Champlain et avenue Beaugard – ING-753-2011-009
- 9.1.4 SA-665-AD-11 Honoraires professionnels - Plans et devis et surveillance pour la construction d'égout sanitaire et d'aqueduc/ rues Jean-Talon, de la Fleur-de-Lys, des Bégonias, des Orchidées, Massé et Croissant des Iroquois - ING-753-2010-015

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Résolutions relatives à la circulation et au stationnement

- 10.1.1 Interdiction de stationnement – Rues de la Tramontane et Chênevert
- 10.1.2 Installation d'un panneau « arrêt » sur le boulevard du Séminaire Nord à l'intersection de la rue Mayrand en direction nord et sud

11. **Travaux publics**

– – – –

12. **Sécurité publique**

– – – –

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relative à diverses demandes de dérogation mineure

- 13.1.1 DDM 11-2476 Monsieur Alain Ferdais – Immeuble situé au 1245, chemin du Clocher
- 13.1.2 DDM 11-2487 Gestion JP Lalonde inc. – Immeuble constitué des lots 4 186 742, 4 043 331 et 4 043 332 situé sur la Route 104

- 13.1.3 DDM 11-2502 Les Placements J.D.G. inc – Immeuble constitué du lot 3 088 453 situé sur la rue Aubry
- 13.2 Étude et décision relative à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 13.2.1 PIIA 11-2440 Monsieur Denis Dagenais – Immeuble situé au 366, chemin Ruisseau-des-Noyers
 - 13.2.2 PIIA 11-2471 Monsieur Raynald Archambault pour Rona – Immeuble constitué du lot 4 806 993 situé sur l'avenue Conrad-Gosselin
 - 13.2.3 PIIA 11-2495 Monsieur Yannick Leclerc – Immeuble situé au 15, rue De Salaberry
 - 13.2.4 PIIA 11-2497 Monsieur Mario Gervais – Immeuble situé au 834, chemin Grand-Bernier Sud
 - 13.2.5 PIIA 11-2498 Madame Linda Dubé et monsieur Pierre Rozon Immeuble situé au 1409, chemin du Clocher
 - 13.2.6 PIIA 11-2507 Construction Belfor inc. – Immeuble situé au 973, boulevard Saint-Luc
 - 13.2.7 PIIA 11-2508 Monsieur Patrick Fleury – Immeuble constitué du lot 4 186 733 situé sur la rue Maria-Boivin
 - 13.2.8 PIIA 09-2046 « 2732-3920 Québec inc. (BMR) » – Immeuble constitué des lots 3 478 153, 3 478 155, 3 478 156 et 3 478 157 situé sur la rue Bernier

14. **Avis de motion**

14.1 **Règlement n° 1020**

« Règlement autorisant un emprunt de 1 349 000 \$ pour réaliser la phase VIII du programme « Rénovation Québec / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » »

14.2 **Règlement n° 1021**

« Règlement autorisant la réalisation de certains travaux relatifs à la relocalisation de l'entreprise « BMR », ainsi que le remboursement des coûts de décontamination du lot 4 679 970 du cadastre du Québec à « Le Groupe Maurice inc. » décrétant une dépense n'excédant pas 539 000 \$, ainsi que l'affectation des sommes nécessaires pour en payer le coût »

15. **Règlements**

15.1 **Règlement n° 0936**

« Règlement concernant l'affichage sur la propriété publique »

15.2 Règlement n° 1003

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir les limites de la zone I-2773, à même une partie de la zone I-2770, située sur le chemin du Grand-Bernier Nord à l'intersection de la rue Gaudette, et d'y autoriser l'usage I2-06-05 « Industrie d'accumulateurs » ;
- de permettre dans la zone H-2589, située sur la rue des Censitaires, à l'intersection du chemin de la Bataille, la construction :
 - d'un garage et d'un abri d'auto isolés d'une superficie d'implantation au sol cumulative maximale de 170 m² ;
 - de remises isolées d'une superficie d'implantation au sol cumulative maximale de 65 m² ;
- d'autoriser dans la zone C-2099, située sur le boulevard Saint-Luc, entre la rue Villeneuve et l'avenue du Parc, les usages :
 - C7-01-04 « Vente au détail de pièces, pneus, batteries ou accessoires neufs pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route » ;
 - C7-01-05 « Service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièces, pose d'accessoires, traitement antirouille pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route » ;
 - malgré le fait que l'usage C7-01-05 soit autorisé, la réparation mécanique est spécifiquement exclue »

15.3 Règlement n° 1004

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements dans le but :

- d'assouplir les normes relatives aux matériaux de parement extérieur des murs d'un bâtiment dans les zones du groupe habitation (H), du groupe commerce et service (C), du groupe industrie (I), du groupe communautaire (P) et aux habitations en milieu agricole dans les zones du groupe agricole (A) ;
- de permettre l'implantation d'une éolienne domestique d'une hauteur maximale de 20 mètres sur un terrain situé dans les zones du groupe industrie (I) et de hausser jusqu'à 20 mètres la hauteur maximale permise d'une éolienne domestique dans les zones du groupe agricole (A) »

15.4 Règlement n° 1005

« Règlement établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu et abrogeant les règlements n^{os} 0461 et 0707 »

15.5 Règlement n° 1009

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements dans le but :

- d'agrandir la zone H-4020 à même une partie de la zone H-4964, ces zones étant situées dans le secteur des rues Châteauneuf, Desranleau et du chemin du Clocher »

15.6 Règlement n° 1012

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir les limites de la zone C-3044 à même la totalité de la zone C-3043 et d'y autoriser les usages P1-01-01 « Garderie, centre de petite enfance, jardin d'enfants, halte garderie ou autre établissement similaire », P1-01-02 « École préscolaire ou maternelle » et P1-01-03 « École primaire ». Cette zone est située de part et d'autre du boulevard d'Iberville à proximité de la 2^e Avenue et de la 4^e Avenue »

15.7 Règlement n° 1019

« Règlement décrétant une augmentation du fonds de roulement de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de 2 000 000 \$ »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**